



Pollution tabagique de voisinage due à la mauvaise isolation des gaines de câblage

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 20 août 2018

Bonjour,

Mon voisin fume. L'odeur de tabac arrive dans mon living par l'intermédiaire des interrupteurs électriques.

Je suis allée chez LEROY MERLIN. Ils m'ont conseillé de changer les boîtiers des interrupteurs électriques. La résidence a été construite en 1974. Actuellement on fait des boîtiers électriques avec des membranes que le fil électrique doit percer. La membrane adhère parfaitement au fil électrique ; il n'y a plus de jour, tout est parfaitement étanche et l'odeur ne passe plus.

Comment faire pour que le propriétaire bailleur du fumeur change les boîtiers des prises électriques situés dans le mur mitoyen ? Le locataire fumeur peut s'opposer à ces travaux ? D'avance, je vous remercie de me conseiller. Cordialement.

G.L.

Réponse :

Si vous pensez que cette modification sera suffisante pour vous protéger du tabagisme de votre voisin, c'est au syndic qu'il faut demander d'effectuer la démarche.

En cas de difficultés, le [conciliateur de justice](#) devrait pouvoir facilement organiser une rencontre avec votre voisin et trouver une solution.

Dans le cas contraire, le site service-public.fr vous guidera pas à pas pour obtenir le [respect de vos droits](#)